

Territoire de Belfort

Le Département des Vosges va adhérer au Syndicat du Ballon d'Alsace

Le Conseil départemental des Vosges est en passe d'intégrer le Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (Smiba) qui regroupe six collectivités. L'adhésion prendra effet le 1^{er} janvier prochain. Un accord remonte à une délibération de commission permanente de novembre 2022.

Le Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (Smiba) intégrera bientôt le Conseil départemental des Vosges. Sa création remonte au 24 août 1971. Ce syndicat regroupe six collectivités : les communes de Saint-Maurice-sur-Moselle (88) et de Rierscesmont (90), les communautés de communes de la Haute Savoieuse (90) et de la Vallée de la Doller (68) et du Soultzbach (68), le Territoire de Belfort et la collectivité européenne d'Alsace.

Le siège administratif est situé à Saint-Maurice-sur-Moselle dans la Maison du tourisme.

Le Ballon d'Alsace est le point de synergie de trois départements, deux régions, et génère un pouvoir d'attraction touris-



La statue de Jeanne d'Arc au Ballon d'Alsace, point culminant entre Alsace, Territoire de Belfort et Vosges.

tique incontestable grâce à sa situation, aux paysages et à son accessibilité par trois vallées. Ses qualités historiques, géographiques, patrimoniales, paysagères, sportives et environnementales sont en cours de reconnaissance via l'obtention récente du label Grand Si-

te. Le Smiba a pour objet d'assurer la mise en valeur du site du Ballon d'Alsace en hiver comme en été, notamment par le développement du ski alpin (aménagement et gestion de remontées mécaniques) dans un périmètre autour du Ballon d'Alsace et s'étendant sur trois

départements (Haut-Rhin, Vosges et Territoire de Belfort). Il s'occupe aussi de la création, la mise en valeur et la gestion du ski de fond, des loisirs de neige, de montagne et de nature, en été comme en hiver dans le cadre du réseau de pistes et d'itinéraires.

Le Département des Vosges, dans le cadre de son plan Vosges Ambitions 2027 et de sa politique touristique, aspire à renforcer l'attractivité de son territoire par le développement de l'économie touristique et consolider son implication dans « l'Opération Grand Site ».

Les membres du Smiba, en s'engageant à apurer les emprunts grâce à l'appui du Territoire de Belfort et de la collectivité européenne d'Alsace, ont envoyé un signal favorable au département des Vosges pour s'associer l'avenir du Smiba.

Ainsi, le Département des Vosges a délibéré à l'unanimité lors de sa commission permanente du 25 novembre 2022 son principe d'adhésion au Smiba.

Nouveaux statuts

L'adhésion au Smiba du Département des Vosges nécessite d'établir de nouveaux statuts, et d'envisager de nouvelles modalités de gouvernance qui seront formalisées via un pacte dont la dénomination reste à définir. Cette adhésion doit prendre effet au 1^{er} janvier 2024.